



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Étaient présents : Mmes et MM DARTEYRE, LEVET, PRIVAT, BEAUJON, DRIESENS, MALFREYT, PILLAYRE, JAMET, DAVID, FERRI, DE FARIA, LAMBERT et VIGERIE

Procurations : Mme KERGUÉLIN à Mme LEVET, M. SOLVIGNON à M. JAMET, M. CLEMENT à M. DARTEYRE, M. VIOLETTE à M. BEAUJON.

Absents : Mme THOR, Mme NUGEYRE

Secrétaire : Mme PILLAYRE

Le compte-rendu de la séance du 5 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

1. BUDGET : Compte administratif 2017

Après retrait du maire, le conseil municipal à l'unanimité, arrête le compte administratif de la commune pour 2017 qui présente un excédent global de clôture s'élevant à 83.516,82 €.

2. BUDGET : Compte de gestion 2017

A l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion de Mme la Trésorière pour l'exercice 2017 n'appelle ni remarque ni observation de sa part.

3. BUDGET : Affectation du résultat 2017

Le conseil municipal affecte le résultat de fonctionnement 2017, soit 188.338,47 €, en affectant 104.821,65 € à la couverture du déficit d'investissement et reportant 83.516,82 € auxquels s'ajoute le résultat du service de l'assainissement soit 31.907,87 € en fonctionnement. Unanimité.

4. BUDGET : Fixation des taux d'imposition pour 2018

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à la majorité, fixe les taux d'imposition pour 2018 comme suit :

Taxe d'Habitation : 14,08% ; taxe sur le foncier bâti : 15,15% ; taxe sur le foncier non bâti : 94,99%.

4 contre – 1 abstension.

5. BUDGET : Budget prévisionnel 2018

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget prévisionnel pour 2018 qui s'équilibre à 2.581.134,69 € en fonctionnement et 835.621,65 € en investissement.

6. PERSONNEL : Création d'emplois

Le conseil municipal décide la création d'un emploi de rédacteur et d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Unanimité.

7. AMÉNAGEMENT : AFU des Cluzelles - Projet de remembrement

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le dossier de remembrement relatif à l'AFU des Cluzelles.

À 21h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.